

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les P'tits Baie Marins	Numéro de permis 2019617	Date d'inspection Le 18 décembre 2019	
Nom de l'établissement Les P'tits Baie Marins		Numéro de téléphone (506) 228-4563	
Adresse 5362 route 117 Baie-Sainte-Anne NB E9A 1V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- lors de ma visite le ratio est respecter.</li> <li>- Dossier des enfants sont conforme</li> <li>- Les consentements sont bien remplie et mis dans chaque dossier.</li> <li>- Discussion sur la gestion des maladies transmissible et remis les documents.</li> </ul>

original signé par  
Sylvie Richardson

Le 18 décembre 2019

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Marie-Thérese Cormier

Le 18 décembre 2019

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date